

## IE-

Interpellation écrite du 11 septembre 2018 d'Omar Azzabi et Laurence Corpataux

Comment la Ville de Genève lutte contre les violences de rue nocturnes dont le harcèlement de rue ?

### *TEXTE DE L'INTERPELLATION ÉCRITE*

Au matin du mercredi 8 août aux alentours de 5h du matin à la sortie de la discothèque le Petit Palace, 5 jeunes femmes ont été gratuitement agressées (deux d'entre elles ont été admises aux soins intensifs).

La nuit du 11 au 12 août suite à une intervention liée à une bagarre dans le quartier des Eaux-Vives, l'extrême violence d'un agresseur a conduit un policier de la Brigade Anticriminalité (BAC) à être malheureusement mis artificiellement dans le coma.

Un communiqué de presse de l'Union du Personnel du Corps de Police daté du 12 août dernier<sup>1</sup> indique que « jamais l'effectif policier quotidien de nuit, au profit de la population, n'a été aussi famélique et peu expérimenté, mettant en danger tant la population que le personnel. ».

Suite à ces agressions gratuites d'une rare violence qui ont lieu bien souvent à la sortie de bars et de discothèques, se pose la question de l'efficacité de la politique publique de la Ville de Genève en matière de prévention de la violence autour des lieux de divertissement nocturnes. Ainsi que du rôle de la police municipale genevoise dans le cadre de violences de rue au sens des articles 2 (Lutte contre les nuisances émanant d'établissements publics et/ou d'attroupements de personnes sur le domaine public) et 16 (collaboration avec la police cantonale) de son règlement<sup>2</sup> ainsi que l'article 18 de la Directive aux polices municipales, dite Directive « D.6 » (Arrestation provisoire, art. 217 à 219 CPP)<sup>3</sup>.

En effet, si les effectifs de nuit de la police cantonale ne sont pas suffisants, une demande légitime pourrait être faite afin d'appuyer ce manquement grâce aux services de notre police municipale. Si la présence de chuchoteurs-teuses aux abords des bars et discothèques s'avère être très utile, elle n'est employée que le weekend et dans certaines

<sup>1</sup> <https://upcp.ch/communiquede-presse-lache-agression-dun-policier-dans-la-nuit-du-11-au-12-aout-2018/>

<sup>2</sup> <http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/reglements/hyperlex/LC21411-reglement-police-municipale.pdf>

<sup>3</sup> [http://ge.ch/justice/sites/default/files/justice/common/directives/Directive\\_D.6\\_directives\\_polices\\_municipales.pdf](http://ge.ch/justice/sites/default/files/justice/common/directives/Directive_D.6_directives_polices_municipales.pdf)

rues et bars de grandes affluences. Dès lors, il convient de trouver un système d'appui, en semaine, et le week-end à l'action de la police cantonale.

La police municipale de la Ville étant le principal acteur de ces constats, nous désirons obtenir du Conseil Administratif les informations suivantes :

- Suite à sa réponse du 30 mai 2017 à la motion 1275, quelles sont les mesures d'information, de prévention et de formation, dont celle de la police municipale, relative au harcèlement de rue, mises en place par le Conseil Administratif en concertation, entre autres avec la police cantonale ?
- Quels sont les effectifs (police cantonale et municipale) de nuit à disposition en Ville de Genève s'occupant spécifiquement des sorties de bars et discothèques ?
- Quels sont les budgets et les moyens afférents à ces effectifs dans ce cadre particulier et sont-ils suffisants ?
- La police municipale dispose-t-elle d'un mandat, de formations et d'équipements nécessaires pour faire face à ce type d'intervention ?
- Quelles sont les exigences posées aux lieux nocturnes en matière de prévention et de lutte et contre la violence gratuite et le harcèlement sexuel ?
- Quelle(s) stratégie (s) a élaboré le CA, en concertation avec le CE, pour assurer la sécurité de toutes et tous dans l'espace public ?

Signature(s)